

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Pierre-Jean Sibran

La signification dématérialisée augmente son périmètre

Propos recueillis par Jonathan Vayr

DOCTRINE

Page 6

■ Droit financier

H. Jérôme Sibone

L'émission de contingent convertible bonds peut-elle réellement contribuer à sauver les banques européennes ?

JURISPRUDENCE

Page 12

■ Marchés publics

Thomas Guilbaud

Une timide ouverture en référé contractuel au bénéfice des tiers au contrat (CE, 23 janv. 2017)

CULTURE

Page 16

■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

Paris Texas

ACTUALITÉ

Entretien



La signification dématérialisée augmente son périmètre ^{126p6}

Entretien avec Pierre-Jean SIBRAN, Secrétaire national de la CNHJ, vice-président de l'ADEC

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Utilisée par les huissiers de justice depuis maintenant un peu plus de 5 ans, la signification dématérialisée continue d'élargir son périmètre et de faire évoluer les pratiques tout en constituant un outil juridique adapté à son époque.

En novembre 2012, c'est une petite révolution que connaissait le monde des huissiers de justice : pour la première fois en France, un acte d'huissier avait été signifié par voie électronique. Grâce aux lois n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 et au décret n° 2012-366 du 15 mars 2012, il est en effet devenu possible de signifier des actes par voie dématérialisée. Si ce nouveau mode de signification offre les mêmes garanties que celle de la remise physique, il nécessite, pour les huissiers, certains prérequis techniques et juridiques. Avec notamment l'obligation de manifester l'acceptation de ce mode de signification pour le destinataire. Concrètement, une fois qu'il a donné son consentement et ses coordonnées électroniques (dans une étude d'huissier par exemple),

le destinataire peut choisir les actes qu'il recevra par voie dématérialisée (assignations, saisies de comptes bancaires, etc.). Ces derniers lui sont alors adressés par un huissier qui les déposera virtuellement dans un coffre-fort électronique. Après avoir reçu une alerte par courriel ou SMS, le destinataire pourra accéder à l'acte dans les meilleurs standards de sécurité. Cinq années après la première remise d'acte, la signification dématérialisée s'est largement développée dans les administrations et les entreprises, mais reste très peu utilisée par les particuliers. Pour les *Petites Affiches*, Maître Pierre-Jean Sibran dresse un bilan de cette pratique encore récente.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34